

Agreste Les Dossiers



N° 2019 - 3 - Juin 2019

L'innovation dans les entreprises agroalimentaires

Laurence Gaudé

SSP - Bureau des statistiques des industries agricoles et alimentaires



Sommaire

Résumé.....	4
Près de deux tiers des industries agroalimentaires innovent	5
Plus de 80 % des entreprises des secteurs de la transformation et conservation des fruits et légumes et des autres produits alimentaires innovent	6
Les innovations technologiques et non technologiques se maintiennent dans les industries agroalimentaires	7
Les entreprises agroalimentaires innovent plus souvent en biens nouveaux qu'en services nouveaux	8
Une innovation technologique de nouveau en progression dans les industries agroalimentaires	11
Les dépenses d'innovation dans l'industrie agroalimentaire augmentent mais restent inférieures à celles de l'industrie manufacturière	12
Les entreprises exportatrices plus innovantes que les autres	13
Un soutien financier public plutôt tourné vers les grandes entreprises	14
Plus d'une entreprise agroalimentaire sur trois a déposé une marque	14
Un quart des entreprises du secteur des industries agroalimentaires ont innové dans au moins une des activités logistiques	15
Répondre à la pression des coûts, la raison majeure de l'innovation en logistique	16
En logistique, les industries agroalimentaires innovent à plus grand frais que la moyenne des industries manufacturières	17
Les innovations précédentes, motif principal de l'absence d'innover	17
En Europe, la France se situe dans la moyenne des industries alimentaires	17
Annexe 1 : Source L'enquête communautaire sur l'innovation (Community Innovation Survey CIS)	23
Annexe 2 : Définitions	24
Annexe 3 : Déterminants de la propension à innover entre 2014 et 2016	26

Résumé

Entre 2012-2014 et 2014-2016, le taux d'innovation dans les industries agroalimentaires françaises recule légèrement, de 69 % à 65 %, mais reste supérieur à celui de 2010-2012 (61 %). Sur cette période, les secteurs les plus innovants sont ceux de la transformation ou conservation de fruits et légumes, de la fabrication d'autres produits alimentaires (thé, café, chocolat, cacao, condiments...) et de la boulangerie-pâtisserie.

L'innovation est plus fréquente dans les industries agroalimentaires que dans les industries manufacturières (65 % contre 60 %). Les entreprises agroalimentaires innovantes augmentent leurs dépenses d'innovation (2,2 % du chiffre d'affaires) mais celles-ci restent cependant toujours inférieures à celles de l'industrie manufacturière (3,3 %). Les industries agroalimentaires innovent plus souvent en marketing et

déposent plus de marques mais moins de brevets que celles de l'industrie manufacturière. En 2016, un quart des industries agroalimentaires ont innové dans au moins une activité logistique, proportion supérieure à celle de l'industrie manufacturière. Dans les industries agroalimentaires, la présence de l'entreprise à l'exportation ou la taille de l'entreprise favorise davantage l'innovation que dans l'industrie manufacturière.

Abstract

Between the 2012-2014 and 2014-2016 periods, the rate of innovation in French agri-food industries declines slightly, from 69% to 65%, but remains higher than in the 2010-2012 period (61%). During this period, the most innovative sectors are those of the processing or preservation of fruits and vegetables, of the manufacture of other food products (tea, coffee, chocolate,

cocoa, condiments...) and bakery-pastry. Innovation is more common in agri-food industries than in manufacturing industries (65% versus 60%). Innovative agri-food companies increase their innovation spending (2.2% of turnover after 1.3%), but still remain below the manufacturing average (3.4%). Agri-food industries innovate more often in marketing and file more

trademarks but fewer patents than those in manufacturing. In 2016, a quarter of agri-food industries innovated in at least one logistics activity, a higher proportion than manufacturing. In the agri-food industries, the company's presence in the export market or the size of the company favour innovation more than in the manufacturing industry.

L'innovation dans les entreprises agroalimentaires

Entre 2014 et 2016, 65 % des entreprises (unités légales, cf. Définitions) de plus de 10 salariés du secteur des industries agroalimentaires ont innové dans au moins une des catégories d'innovations (cf. Définitions). Une entreprise peut avoir créé ou amélioré significativement au moins un produit (innovation de produits), introduit ou modifié un procédé de production (innovation de procédés), un mode d'organisation (innovation d'organisation), une stratégie de commercialisation (innovation de marketing).

Près de deux tiers des industries agroalimentaires innovent

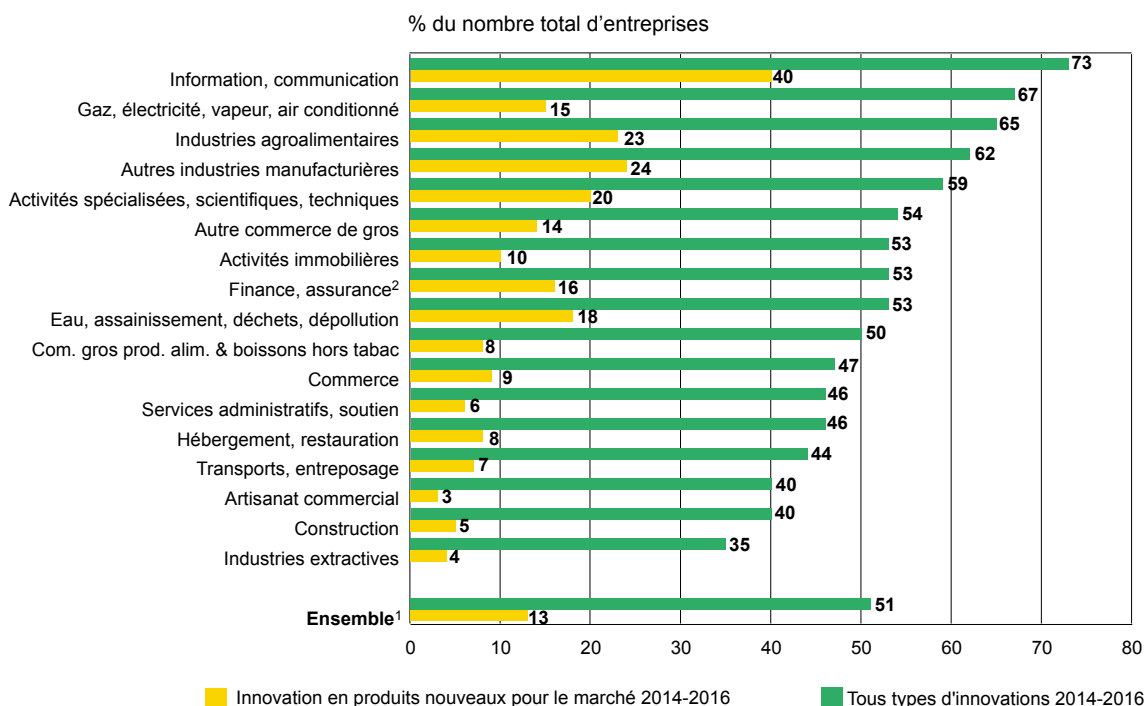
Avec 65 % d'entreprises innovantes entre 2014 et 2016, les industries agroalimentaires représentent le troisième secteur le plus innovant après le secteur de l'information et de la communication (73 %) et celui du gaz, de l'électricité, de la vapeur et de l'air conditionné (67 %) et se situent légèrement au-dessus des autres industries manufacturières (62 %) et se situent légèrement au-dessus des autres industries manufacturières (62 % - graphique 1).

Le commerce de gros en produits alimentaires et boissons hors tabac (cf. Définitions) compte, quant à lui, 50 % d'entreprises innovantes, légèrement moins que les autres entreprises du secteur de commerce de gros (54 %). Au total, un peu moins de 51 % des entreprises, tous secteurs confondus, ont innové « au sens large » entre 2014 et 2016.

Les innovations en produits nouveaux pour le marché sont fréquentes dans les industries agroalimentaires avec plus

d'une entreprise sur cinq. Ce taux d'innovation est toutefois nettement inférieur à celui des secteurs de l'information et de la communication (40 %) mais quasi identique à celui des autres industries manufacturières (24 %). L'innovation en produits nouveaux pour le marché concerne 8 % des entreprises du commerce de gros en produits agroalimentaires, contre 14 % des autres entreprises du commerce de gros.

Graphique 1 - Les industries agroalimentaires parmi les entreprises les plus innovantes



1. Sections B à N (hors divisions 75 et 82) de la NAF rév. 2.

2. Y compris les holdings financières.

Champ : entreprises de 10 salariés et plus implantées en France, innovantes « au sens large » entre 2014 et 2016.

Source : Enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2016), Insee, traitements SSP

Plus de 80 % des entreprises des secteurs de la transformation et conservation des fruits et légumes et des autres produits alimentaires innovent

Selon les secteurs, le taux d'innovation des industries agroalimentaires varie fortement. Entre 2014 et 2016, 96 % des entreprises de transformation et conservation de fruits et légumes ont innové (tableau 1). Pour la fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et pâtes, plus de

sept entreprises sur dix ont innové. Les entreprises de fabrication d'« autres produits alimentaires » (sucre, cacao, thé...) innovent plus souvent (81 %) que pour d'autres secteurs : 58 % dans les produits laitiers, 57 % dans les aliments pour animaux et 50 % dans la production de viande.

Les taux d'innovation des industries agroalimentaires par catégorie d'innovation sont proches de ceux des industries manufacturières, excepté pour les innovations

en marketing. En effet, 37 % des entreprises innovent en marketing dans les industries agroalimentaires contre seulement 27 % dans l'industrie manufacturière en général. Entre 2014 et 2016, un tiers des industries agroalimentaires et manufacturières ont innové en produits, comme en procédés.

De même 38 % des industries agroalimentaires ont innové en organisation, taux sensiblement égal à l'ensemble de l'industrie manufacturière (39 %).

Tableau 1 - Proportion d'entreprises innovantes par catégorie d'innovation par secteur d'activité et par tranche de taille entre 2014 et 2016

	Innovation au sens large	Innovations technologiques				Innovations non technologiques			Part du chiffre d'affaires	
		Ensemble	Produits	dont produits nouveaux pour le marché	Procédés	Ensemble	Organisation	Marketing	Produits nouveaux pour le marché	Produits nouveaux pour le marché ou l'entreprise
		% du nombre total d'entreprises							% du CA	
Industries agroalimentaires	65	51	33	23	35	51	38	37	4	10
Industries alimentaires hors artisanat commercial (a)	66	52	34	25	36	51	38	36	4	11
Trans. & conserv. viande & prép. viande	50	36	17	14	22	37	28	23	2	5
Trans. & conserv. poisson, crust., etc.	61	44	25	17	33	54	46	33	3	10
Trans. & conserv. de fruits et légumes	96	74	48	35	42	73	60	57	13	32
Fab. huile et graisse végétale & animale	64	55	32	28	15	53	38	35	6	23
Fab. de produits laitiers	58	43	30	19	27	49	32	38	5	12
Travail des grains; fab. prod. amylacés	64	59	35	32	35	44	24	37	2	6
Fab. prod. boulangerie-pâtis. & pâtes	73	63	42	26	46	58	45	40	6	18
Fab. autres produits alimentaires	81	68	52	40	49	65	48	48	5	11
Fab. d'aliments pour animaux	57	47	34	25	43	34	26	18	3	7
Fabrication de boissons	64	44	24	10	31	55	37	48	5	8
Artisanat commercial (b)	40	29	11	3	24	32	21	25	0	1
Industries alimentaires (a+b)	54	41	23	15	30	42	30	31	4	10
Industrie manufacturière	60	48	31	22	35	46	39	27	9	16
Ens. com. gros agroalim. hors tabac	50	28	13	8	21	45	37	31	1	3
Com. gros prod. agric. brut et anim. viv.	40	27	20	11	8	33	30	13	1	3
Com. gros prod. alim. & boissons hors tabac	52	29	12	7	23	48	38	34	1	2
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	53	33	18	13	22	46	37	32	2	4
Industries et commerces de gros agroalimentaires¹	58	40	24	16	28	49	37	34	2	6
Effectifs salariés en ETP²										
De 10 à 19 salariés en ETP	54	35	17	11	24	45	34	31	1	4
De 20 à 249 salariés en ETP	69	53	37	25	38	57	47	41	1	3
250 salariés et plus en ETP	84	75	63	52	55	71	55	60	4	9

1. Hors tabac, hors artisanat commercial.

2. ETP = équivalent temps plein.

Lecture : 33 % des entreprises des industries agroalimentaires ont innové en produits.

Champ : entreprises de 10 salariés et plus implantées en France.

Source : Enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2016), Insee - traitements SSP

La taille de l'entreprise influe également sur le taux d'innovation. Ainsi, les entreprises agroalimentaires de 250 salariés et plus innovent technologiquement plus de deux fois plus que les entreprises de 10 à 19 salariés. Dans les entreprises de 250 salariés et plus, le taux d'innovation en produits nouveaux pour le marché est près de 5 fois plus élevé que dans les entreprises de 10 à 19 salariés (52 % contre 11 %).

La part du chiffre d'affaires concernée par l'innovation en produits pour le marché ou pour l'entreprise est moins importante dans les industries agroalimentaires que dans l'industrie manufacturière dans son ensemble (10 % contre 16 %). La part du chiffre d'affaires concerné par les seules innovations pour le marché est également moins importante (4 % contre 9 %). Les disparités entre les secteurs sont cependant très marquées.

Les innovations technologiques et non technologiques se maintiennent dans les industries agroalimentaires

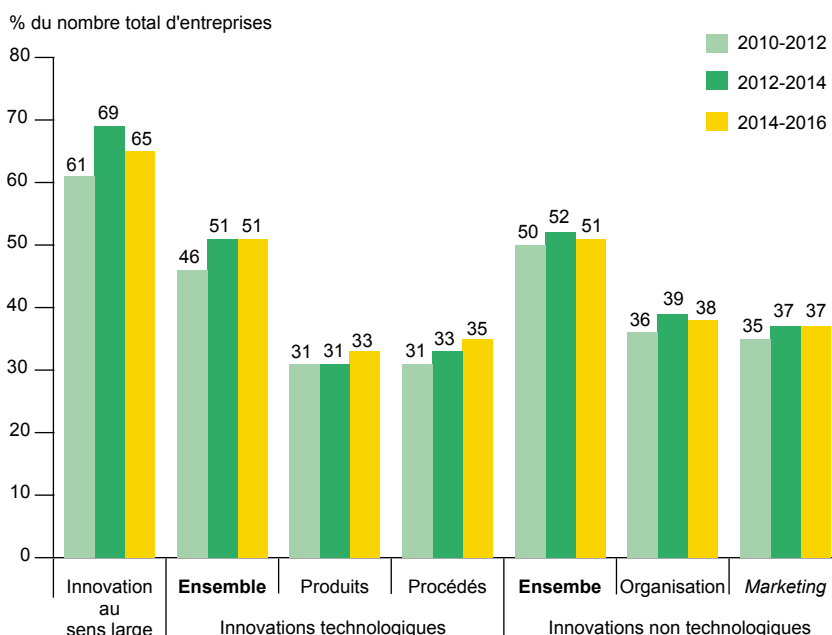
Entre 2012-2014 et 2014-2016, la proportion d'entreprises innovantes diminue dans les industries agroalimentaires. La part des entreprises ayant innové dans au moins une catégorie passe de 69 % à 65 % (*graphique 2*) alors qu'elle se maintient, entre les deux enquêtes, à 60 % dans l'ensemble de l'industrie manufacturière (*graphique 3*).

Durant la période, la proportion d'entreprises innovant technologiquement reste stable dans l'industrie agroalimentaire (51 %) et dans l'ensemble de l'industrie manufacturière (+ 1 point, de 47 % à 48 %).

Les innovations non technologiques sont également stables sur cette période pour les industries agroalimentaires (- 1 point, de 52 % à 51 %).

Dans l'industrie manufacturière, la part d'entreprises innovantes augmente pour les innovations non technologiques en marketing et/ou en organisation de 42 à 46 %.

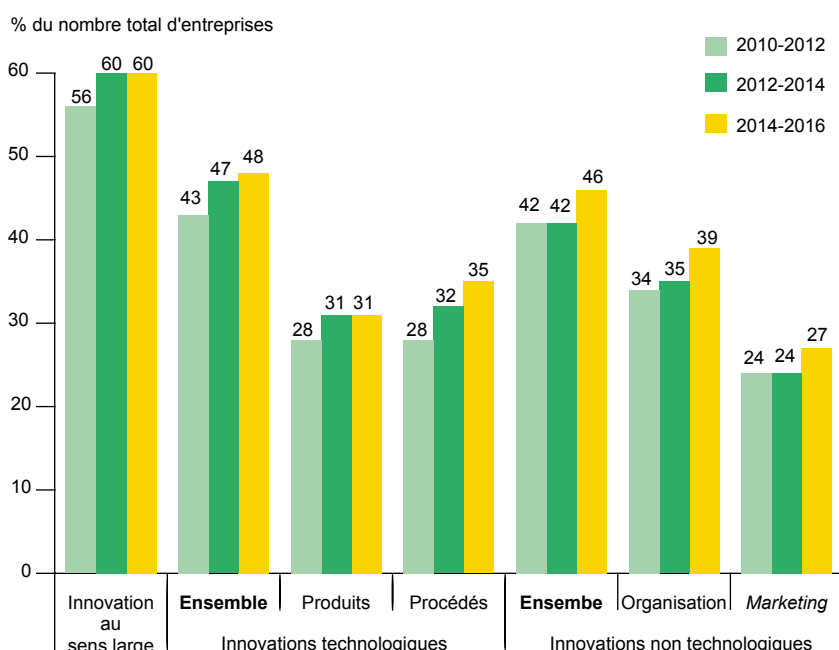
Graphique 2 - Évolution de la part d'entreprises innovantes dans les industries agroalimentaires



Champ : entreprises de 10 salariés et plus, implantées en France.

Sources : Enquêtes communautaires sur l'innovation (CIS 2012, 2014 et 2016), Insee, traitements SSP

Graphique 3 - Évolution de la part d'entreprises innovantes dans l'industrie manufacturière



Champ : entreprises de 10 salariés et plus, implantées en France.

Sources : Enquêtes communautaires sur l'innovation (CIS 2012, 2014 et 2016), Insee, traitements SSP

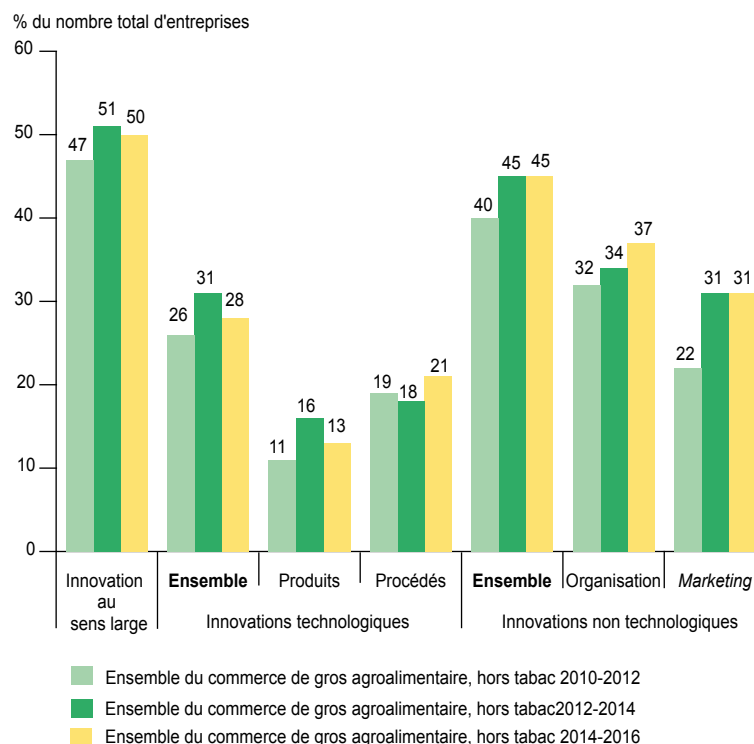
Pour le commerce de gros en produits agroalimentaires hors tabac et le commerce de gros dans son ensemble, le taux d'innovation est stable sur les deux périodes : 50 % des entreprises dans le commerce de gros agroalimentaires et 53 % dans le commerce de gros dans son ensemble (graphiques 4 et 5).

Dans le commerce de gros en produits agroalimentaires hors tabac, seules les innovations non technologiques relevant de l'organisation progressent depuis 2010. Ce secteur a moins recours à l'innovation que les industries agroalimentaires notamment pour les innovations portant sur les produits.

Les entreprises agroalimentaires innovent plus souvent en biens nouveaux qu'en services nouveaux

Parmi les entreprises ayant innové en produits, 94 % des industries agroalimentaires déclarent une innovation sur un bien nouveau (tableau 2). Cette proportion est forte dans tous les secteurs d'activité (systématiquement supérieure à 79 %). L'innovation en service nouveau, quant à elle, concerne 28 % des industries agroalimentaires ayant innové en produits et ne dépasse pas 42 % quel que soit le sous-secteur. Cette proportion est inférieure à l'industrie manufacturière pour laquelle 37 % innovent en service nouveau. Dans le commerce de gros en produits agroalimentaires hors tabac, l'écart est plus réduit. En effet, 84 % des entreprises ayant innové en produits déclarent innover en bien nouveau et 38 % en service nouveau.

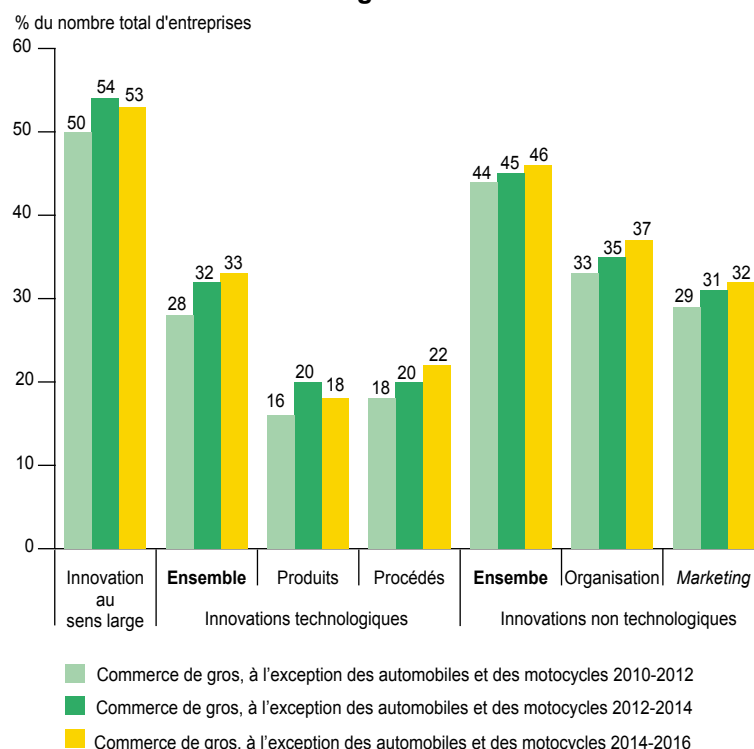
Graphique 4- Évolution de la part d'entreprises innovantes dans le commerce de gros de produits agroalimentaires hors tabac



Champ : entreprises de 10 salariés et plus, implantées en France.

Sources : Enquêtes communautaires sur l'innovation (CIS 2012, 2014 et 2016), Insee, traitements SSP

Graphique 5- Évolution de la part d'entreprises innovantes dans le commerce de gros



Champ : entreprises de 10 salariés et plus, implantées en France.

Sources : Enquêtes communautaires sur l'innovation (CIS 2012, 2014 et 2016), Insee, traitements SSP

Tableau 2 - Les différentes formes d'innovation - produits, procédés

	Produits				Procédés		
	Bien nouveau	Service nouveau	Nouveaux sur le marché	Nouveaux pour l'entreprise	Fabrication, production	Logistique, distribution	Soutien, support
	% du nombre d'entreprises ayant innové en produits				% du nombre d'entreprises ayant innové en procédés		
Industries agroalimentaires	94	28	71	78	83	37	34
Industries alimentaires hors artisanat commercial (a)	96	27	74	78	85	39	31
Trans. & conserv. viande & prép. viande	93	23	83	75	90	32	19
Trans. & conserv. poisson, crust., etc.	100	14	71	74	84	5	37
Trans. & conserv. de fruits et légumes	100	22	74	68	65	60	36
Fab. huile et graisse végétale & animale	100	19	88	58	55	0	45
Fab. de produits laitiers	93	16	64	72	77	59	28
Travail des grains; fab. prod. amylacés	100	25	93	53	68	43	28
Fab. prod. boulangerie-pâtis. & pâtes	95	30	61	96	96	45	35
Fab. autres produits alimentaires	98	31	78	80	86	36	34
Fab. d'aliments pour animaux	87	37	72	67	83	23	40
Fabrication de boissons	79	42	42	79	67	27	54
Artisanat commercial (b)	76	46	30	97	77	45	47
Industries alimentaires (a+b)	91	31	64	82	82	41	37
Industrie manufacturière	92	37	72	77	83	32	42
Ens. com. gros agroalim. hors tabac	84	38	58	84	58	37	56
Com. gros prod. agric. brut et anim. viv.	76	40	53	88	97	65	65
Com. gros prod. alim. & boisson hors tabac	86	37	59	83	55	35	56
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	83	52	70	75	47	46	63
Industries et commerce de gros agroalimentaires¹	91	31	67	80	74	37	42
Effectifs salariés en ETP²							
De 10 à 19 salariés en ETP	89	38	64	80	72	38	41
De 20 à 249 salariés en ETP	93	20	68	79	75	34	46
250 salariés et plus en ETP	98	25	82	80	89	36	36

1. Hors tabac, hors artisanat commercial.

2. ETP = équivalent temps plein.

Lecture : 94 % des entreprises des industries agroalimentaires qui ont innové en produits, ont innové dans au moins un bien nouveau entre 2014 et 2016.

Note : certaines entreprises ont fait plusieurs types d'innovation et peuvent être comptées plusieurs fois, les pourcentages ne se cumulent pas.

Champ : entreprises de 10 salariés et plus implantées en France, qui ont innové soit en produits, soit en procédés.

Source : Enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2016), Insee - traitements SSP

Parmi les industries alimentaires ayant innové en procédés, 82 % ont réalisé des innovations dans un processus de fabrication ou de production, un taux aussi élevé que dans les industries manufacturières.

Concernant les entreprises du commerce de gros agroalimentaires ayant innové en procédés, seuls 58 % ont réalisé des innovations dans ce domaine, un taux nettement plus élevé que dans le commerce de gros en général (47 %).

Les entreprises de l'industrie et du commerce de gros agroalimentaires de 250 salariés et plus qui innovent en produits (biens ou services) sont plus nombreuses à introduire un bien nouveau (98 %) et en particulier un bien nouveau pour le marché (82 %) que les entreprises de 10 à 19 salariés (respectivement 89 % et 64 %). À l'inverse, un quart de ces très grandes entreprises innove en service nouveau contre un tiers des petites entreprises.

En matière d'innovation en organisation, 77 % des entreprises des industries agroalimentaires ayant innové déclarent que cette innovation cherchait à améliorer le travail et la prise de décision ou les procédures et 32 % les relations externes (tableau 3). Ces proportions sont semblables dans l'industrie manufacturière (respectivement 71 %, 78 % et 35 %).

Dans le commerce de gros agroalimentaire comme dans le commerce de gros dans son ensemble, les entreprises innovantes en organisation visent en premier le travail, la prise de décision et l'amélioration des procédures. L'innovation en marketing introduit plus souvent des améliorations de design ou d'emballages pour les industries agroalimentaires (75 %) et d'optimisation des techniques de promotion (55 %) aussi bien pour les

industries agroalimentaires que pour l'ensemble de l'industrie manufacturière (respectivement 54 % et 60 %). Les innovations en stratégie de tarification sont moins souvent utilisées dans les industries agroalimentaires (20 %) que dans l'industrie manufacturière (34 %).

Dans le commerce de gros agroalimentaire, le recours aux améliorations de design ou d'emballage est cité par 62 % des entreprises ayant innové en marketing. Les améliorations

visant les techniques de promotion concernent également plus de la moitié des entreprises de ce secteur ayant innové en marketing.

La taille des entreprises agroalimentaires n'est pas un facteur déterminant pour le recours à certains types d'innovation. Plus l'entreprise innovante en organisation est grande, plus elle a recours à de nouvelles procédures; ceci est moins net pour les autres innovations non technologiques.

Tableau 3 - Les différentes formes d'innovation - organisation, marketing

	Organisation			Marketing			
	Procédures	Travail et prise de décision	Relations externes	Design, emballage	Techniques de promotion	Méthodes de vente ou distribution	Stratégies de tarification
	% du nombre d'entreprises ayant innové en organisation			% du nombre d'entreprises ayant innové en marketing			
Industries agroalimentaires	77	77	32	75	55	29	20
Industries alimentaires hors artisanat commercial (a)	77	77	29	76	57	27	19
Trans. & conserv. viande & prép. viande	78	81	21	83	57	20	27
Trans. & conserv. poisson, crust., etc.	60	74	25	98	55	19	31
Trans. & conserv. de fruits et légumes	89	99	40	54	42	28	24
Fab. huile et graisse végétale & animale	41	22	49	39	83	41	13
Fab. de produits laitiers	86	67	16	71	42	13	4
Travail des grains; fab. prod. amylacés	100	63	40	69	65	18	38
Fab. prod. boulangerie-pâtis. & pâtes	81	70	29	69	65	48	17
Fab. autres produits alimentaires	74	78	33	84	61	28	14
Fab. d'aliments pour animaux	44	72	54	52	54	31	34
Fabrication de boissons	76	76	46	73	47	34	22
Artisanat commercial (b)	58	79	25	64	67	20	42
Industries alimentaires (a+b)	71	77	28	71	61	24	28
Industrie manufacturière	71	78	35	54	60	30	34
Ens. com. gros agroalim. hors tabac	64	80	28	62	59	26	28
Com. gros prod. agric. brut et anim. viv.	33	77	32	50	51	39	36
Com. gros prod. alim. & boisson hors tabac	69	80	28	63	59	25	27
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	61	82	33	47	68	35	38
Industries et commerce de gros agroalimentaires¹	71	78	30	70	57	28	23
Effectifs salariés en ETP²							
De 10 à 19 salariés en ETP	68	79	30	68	52	30	25
De 20 à 249 salariés en ETP	77	75	28	70	68	18	15
250 salariés et plus en ETP	83	80	39	81	66	36	26

1. Hors tabac, hors artisanat commercial.

2. ETP = équivalent temps plein.

Lecture : 77 % des entreprises des industries agroalimentaires qui ont innové en organisation, ont innové dans au moins une procédure nouvelle entre 2014 et 2016.

Note : certaines entreprises ont innové de plusieurs manières et peuvent être comptées plusieurs fois, les pourcentages ne se cumulent pas.

Champ : entreprises de 10 salariés et plus implantées en France, qui ont innové soit en organisation soit en marketing.

Source : Enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2016), Insee - traitements SSP

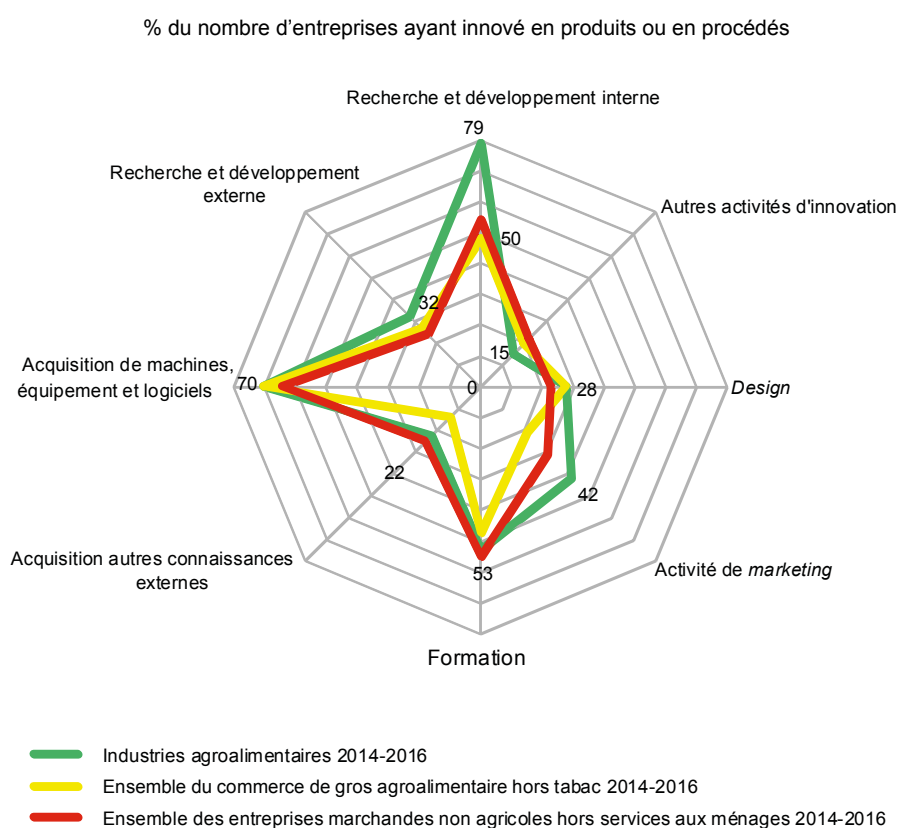
De même, les entreprises innovantes en marketing qui déclarent avoir recours aux innovations en design et emballage sont plus nombreuses quand elles ont 250 salariés ou plus (81 %) que lorsqu'elles ont entre 10 et 19 salariés (68 %).

Une innovation technologique de nouveau en progression dans les industries agroalimentaires

Sur la même période, 70 % des industries agroalimentaires de plus de 10 salariés qui ont innové en produits ou en procédés déclarent avoir

acquis de nouvelles machines, nouveaux équipements ou logiciels (*graphique 6*). Pour ces entreprises innovantes, la recherche et développement interne concerne plus les industries agroalimentaires (79 %) que les entreprises du commerce de gros agroalimentaire (48 %) ou que

Graphique 6- Principales activités liées aux innovations de produits ou de procédés



Lecture : 70 % des industries agroalimentaires de plus de 10 salariés qui ont innové en produits ou en procédés entre 2014 et 2016, déclarent avoir acquis de nouvelles machines..
 Champ : entreprises de 10 salariés et plus implantées en France, qui ont innové technologiquement entre 2014 et 2016.
 Source : Enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2014), Insee - traitements SSP

l'ensemble des entreprises marchandes (54 %). Les activités de marketing sont également plus développées dans les industries agroalimentaires (respectivement 42 %, 21 % et 31 %).

Les dépenses d'innovation dans l'industrie agroalimentaire augmentent mais restent inférieures à celles de l'industrie manufacturière

Bien que les industries agroalimentaires innover

plus souvent que l'industrie manufacturière, les dépenses liées à l'innovation y sont plus faibles (*tableau 4*). Toutefois elles augmentent par rapport à 2014.

En effet, 2,2 % du chiffre d'affaires des industries agroalimentaires est consacré à l'innovation en 2016. Les entreprises des industries manufacturières consacrent 3,3 % du chiffre d'affaires à l'innovation en 2016.

Le commerce de gros agroalimentaire, qui affecte 0,5 % de son chiffre d'affaires à l'innovation dépense légèrement moins que le commerce de gros dans son ensemble (0,9 % en 2016).

Les dépenses d'innovation, pour presque tous les secteurs d'activité, sont prioritairement affectées à la recherche et développement interne d'une part et à l'acquisition de machines, équipements ou logiciels d'autre part.

Tableau 4 - Dépenses liées à l'innovation en 2016

	Dépenses d'innovation rapportées au chiffre d'affaires en 2016	Activités d'innovation				
		Recherche et développement interne	Recherche et développement externe	Acquisition de machines, équipements ou logiciels	Acquisition de connaissances auprès d'autres organisations	Autres activités d'innovation (formation, marketing, design...)
	%	% des dépenses d'innovation				
Industries agroalimentaires	2,2	38	26,0	28	2,3	6,2
Industries alimentaires hors artisanat commercial (a)	2,5	40	26,4	26	2,3	5,1
Trans. & conserv. viande & prép. viande	0,9	40	0,5	58	0,7	1,1
Trans. & conserv. poisson, crust., etc.	0,7	54	1,5	38	0,6	5,4
Trans. & conserv. de fruits et légumes	0,9	39	1,4	49	0,2	10,4
Fab. huile et graisse végétale & animale	2,7	82	12,0	6	0,1	0,6
Fab. de produits laitiers	0,7	40	2,5	39	1,4	16,8
Travail des grains; fab. prod. amylacés	3,3	19	2,7	77	0,3	0,6
Fab. prod. boulangerie-pâtis. & pâtes	14,6	43	39,2	11	4,0	3,3
Fab. autres produits alimentaires	1,5	48	3,9	36	0,2	11,9
Fab. d'aliments pour animaux	1,5	20	63,5	7	0,1	9,9
Fabrication de boissons	1,3	16	22,1	45	1,8	14,9
Artisanat commercial (b)	0,8	33	4,1	52	1,1	10,4
Industries alimentaires (a+b)	2,3	40	25,7	27	2,3	5,3
Industrie manufacturière	3,3	57	19,9	18	1,1	4,2
Ens. com. gros agroalim. hors tabac	0,5	35	18,6	41	0,2	5,8
Com. gros prod. agric. brut et anim. viv.	1,5	47	22,0	30	0,1	1,7
Com. gros prod. alim. & boisson hors tabac	0,3	23	15,3	52	0,4	9,9
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	0,9	43	19,2	23	3,8	11,1
Industries et com. de gros agroalim.¹	1,2	37	24,1	31	1,8	6,1

1. Hors tabac, hors artisanat commercial.

Lecture : 2,2 % du chiffre d'affaires des industries agroalimentaires a été consacré à l'innovation en 2016.

Champ : entreprises de 10 salariés et plus implantées en France.

Source : Enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2016), Insee - traitements SSP

Les entreprises exportatrices plus innovantes que les autres

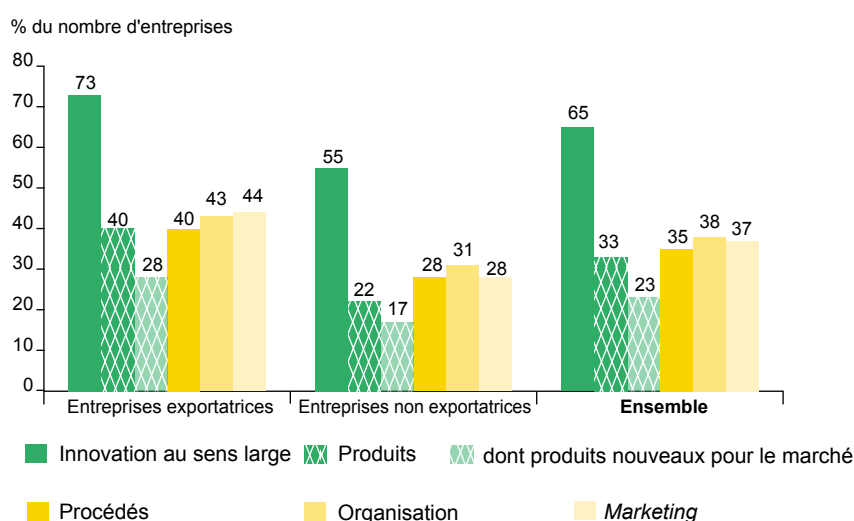
Entre 2014 et 2016, 73 % des industries agroalimentaires exportatrices de plus de 10 salariés ont innové dans au moins une catégorie d'innovation, contre 55 % des

entreprises non exportatrices (graphique 7).

En particulier, les entreprises exportatrices qui innovent en produits sont près de deux fois plus nombreuses que les entreprises non exportatrices (respectivement 40 % et 22 %).

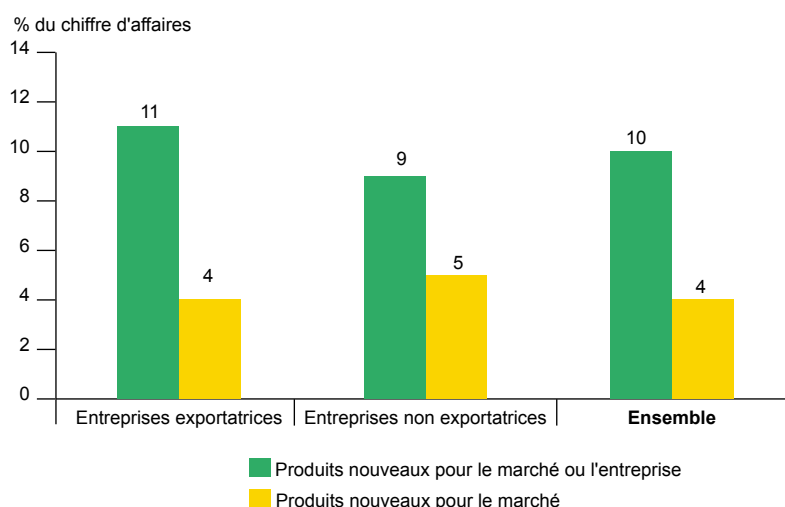
La part du chiffre d'affaires consacrée à l'innovation en produits nouveaux pour le marché ou l'entreprise dans les industries agroalimentaires exportatrices est également plus élevée que pour les entreprises non exportatrices (graphique 8).

Graphique 7 - L'innovation dans les industries agroalimentaires, selon la présence à l'exportation



Champ : entreprises innovantes de 10 salariés et plus implantées en France.
 Source : Enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2016), Insee - traitements SSP

Graphique 8 - Part du chiffre d'affaires consacrée à l'innovation dans les industries agroalimentaires, selon la présence à l'exportation



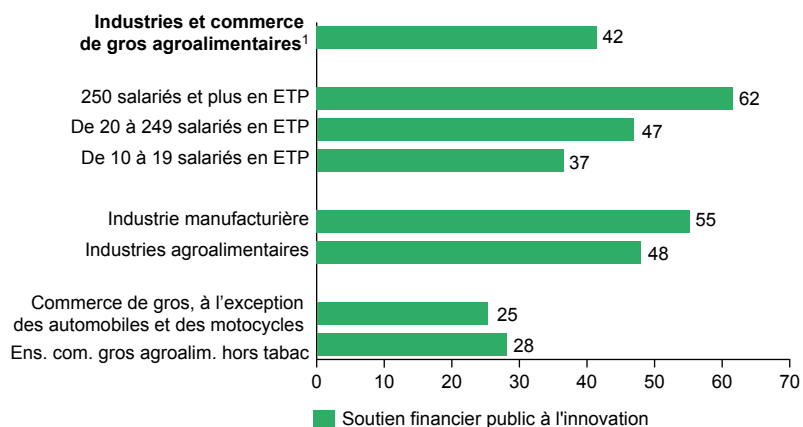
Champ : entreprises innovantes de 10 salariés et plus implantées en France.
 Source : Enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2016), Insee - traitements SSP

Un soutien financier public plutôt tourné vers les grandes entreprises

Entre 2014 et 2016, 42 % des entreprises et commerce de gros agroalimentaire innovantes technologiquement déclarent avoir reçu un soutien financier public (*graphique 9*). En hausse de 2 points de pourcentage par rapport à la période 2012-2014, ce soutien financier reste tourné vers les industries agroalimentaires (48 %) plus que vers le commerce de gros agroalimentaire hors tabac (28 %). Il est néanmoins inférieur à celui apporté à l'industrie manufacturière (55 %).

Dans près de deux cas sur trois, les entreprises agroalimentaires de 250 salariés et plus qui innovent technologiquement reçoivent un soutien financier public. Ce n'est le cas que de 37 % des entreprises de 10 à 19 salariés. Ces soutiens financiers peuvent être de plusieurs natures : crédit impôt recherche, exonérations fiscales ou sociales, subventions, prêts directs ou avances, ou encore garanties de prêt.

Graphique 9 - Soutien financier public



1. Hors tabac, hors artisanat commercial.

Lecture : entre 2014 et 2016, 42 % des industries et commerce de gros agroalimentaires innovantes technologiquement ont reçu un soutien financier public. Ce soutien peut avoir pris la forme de crédit impôt recherche, exonération fiscale ou sociale, subvention, prêt, avance, garantie de prêt...

Champ : entreprises de 10 salariés et plus implantées en France, qui ont innové technologiquement entre 2014 et 2016.

Source : Enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2016), Insee - traitements SSP

Plus d'une entreprise agroalimentaire sur trois a déposé une marque

Afin de maintenir ou d'augmenter la compétitivité de leurs innovations, 10 % des industries agroalimentaires ont déposé un brevet contre 17 % dans l'ensemble de l'industrie manufacturière (*tableau 5*). En revanche, dans plus d'un tiers des cas, la protection de

l'innovation réside dans le dépôt d'une marque alors que c'est le cas dans moins d'un cinquième des innovations de l'industrie manufacturière.

Pour le commerce de gros agroalimentaire hors tabac, le constat est identique : la marque déposée est plus fréquente que dans le reste du commerce de gros mais le dépôt de brevet l'est moins.

Tableau 5 - Brevet, marque déposée et dépôt de modèle ou de dessin

	Dépôt de brevet, marque ou modèle ou dessin	Dépôt de brevet	Marque déposée	Dépôt de modèle ou dessin	Concédé un droit d'usage ou la propriété d'un brevet...	Acquis un droit d'usage ou la propriété d'un brevet...
	% du nombre d'entreprises innovantes technologiquement					
Industries agroalimentaires	45	10	37	17	5	6
Industrie manufacturière	34	17	19	14	4	8
Ens. com. gros agroalim. hors tabac	40	3	37	9	2	3
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	32	10	25	14	3	7
Industrie et commerce de gros agroalimentaires ¹	43	7	37	14	4	5
Ensemble des entreprises marchandes non agricoles hors services aux ménages²	24	9	17	9	4	6

1. Hors tabac, hors artisanat commercial.

2. Sections B à N (hors divisions 75 et 82) de la NAV rév.2.

Lecture : pour maintenir ou augmenter la compétitivité de leurs innovations de produits ou de procédés introduites de 2014 à 2016,

10 % des industries agroalimentaires technologiquement innovantes ont déposé un brevet, 37 une marque et 17 % un modèle ou un dessin.

Champ : entreprises de 10 salariés et plus implantées en France, qui ont innové technologiquement entre 2014 et 2016.

Source : Enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2016), Insee - traitements SSP

Le dépôt d'un brevet, d'une marque, d'un modèle ou d'un dessin est utilisé près de deux fois plus dans les industries agroalimentaires (45 %) que dans l'ensemble des entreprises du champ marchand non agricole (24 %).

Un quart des entreprises du secteur des industries agroalimentaires ont innové dans au moins une des activités logistiques

La logistique concerne les activités destinées à planifier, mettre en place et contrôler les flux de matières premières, de marchandises ou d'information,

de leur point d'origine à leur point de consommation (achat, emballage, stockage, entreposage, manutention, transports, traitement des commandes, service après vente...). À ce titre, l'innovation en logistique entre soit dans les catégories d'innovation de procédés, soit dans celles d'innovations en organisation.

Tableau 6 - Innovation logistique

	Innovation logistique	Système de gestion de stock	Gestion informatisée de la chaîne d'approvisionnement	E-procurement	Identification unique et automatique de produits dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement	Logistique inverse	Modèles de transports nouveaux	Re-design de produit pour faciliter le transport	Autres innovations logistiques
	% du nombre total d'entreprises	% du nombre d'entreprises ayant innové en logistique							
Industries agroalimentaires	26	56	33	36	21	20	7	28	14
Industries alimentaires hors artisanat commercial (a)	26	56	32	37	20	22	7	29	14
Trans. & conserv. viande & prép. viande	18	57	36	53	12	22	0	24	9
Trans. & conserv. poisson, crust...	18	30	5	63	30	5	12	16	0
Trans. & conserv. de fruits et légumes	41	76	29	33	18	27	7	22	12
Fab. huile et graisse végétale & animale	15	30	0	30	30	30	30	30	39
Fab. de produits laitiers	22	68	41	47	24	14	3	31	14
Travail des grains ; fab. prod. amylacés	37	24	47	16	5	0	2	39	26
Fab. prod. boulangerie-pâtis. & pâtes	29	47	37	24	16	24	9	42	18
Fab. autres produits alimentaires	37	63	27	34	28	29	9	28	12
Fab. d'aliments pour animaux	13	9	9	31	9	8	39	9	51
Fabrication de boissons	26	57	43	30	26	8	5	21	10
Artisanat commercial (b)	9	59	22	42	15	20	17	17	8
Industries alimentaires (a+b)	18	56	30	38	19	21	9	26	13
Industrie manufacturière	20	54	34	31	21	19	11	27	13
Ens. com. gros agroalim. hors tabac	23	61	34	28	26	15	16	8	10
Com. gros prod. agric. brut et anim. viv.	17	40	39	19	26	26	31	0	1
Com. gros prod. alim. & boisson hors tabac	24	64	34	29	26	14	14	10	12
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	24	54	33	41	21	22	11	18	9
Industries et commerce de gros agroalimentaire¹	25	58	34	33	23	18	11	19	12
Effectifs salariés en ETP²									
De 10 à 19 salariés en ETP	21	57	29	33	19	18	10	16	10
De 20 à 249 salariés en ETP	34	66	43	28	32	19	10	19	16
250 salariés et plus en ETP	41	44	43	46	26	16	18	47	22

1. Hors tabac, hors artisanat commercial.

2. ETP = équivalent temps plein.

Champ : entreprises de 10 salariés et plus implantées en France qui ont innové en logistique.

Source : Enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2016), Insee - traitements SSP

Entre 2014 et 2016, un quart des entreprises du secteur des industries agroalimentaires ont innové dans au moins une des activités logistiques (*tableau 6*), une proportion supérieure à celle de l'industrie manufacturière dans son ensemble (20 %). Ces parts varient fortement d'un secteur à l'autre. Plus d'un tiers des entreprises de transformation et de conservation de fruits et légumes (41 %), du travail des grains et de la fabrication de produits amylacés (37 %), de fabrication d'autres produits alimentaires (37 %) ont innové en logistique.

À l'inverse, les fabrications d'huiles et d'aliments pour animaux n'innovent en logistique que dans respectivement 15 % et 13 % des cas. Les types d'innovation varient peu entre

industries agroalimentaires et industries manufacturières. Parmi celles qui innovent en logistique, 56 % des industries agroalimentaires déclarent avoir innové dans leur système de gestion, 36 % dans l'approvisionnement électronique (*E-procurement*) et 33 % dans la gestion informatisée de la chaîne d'approvisionnement. Ces proportions sont proches de celles déclarées par les entreprises de l'industrie manufacturière.

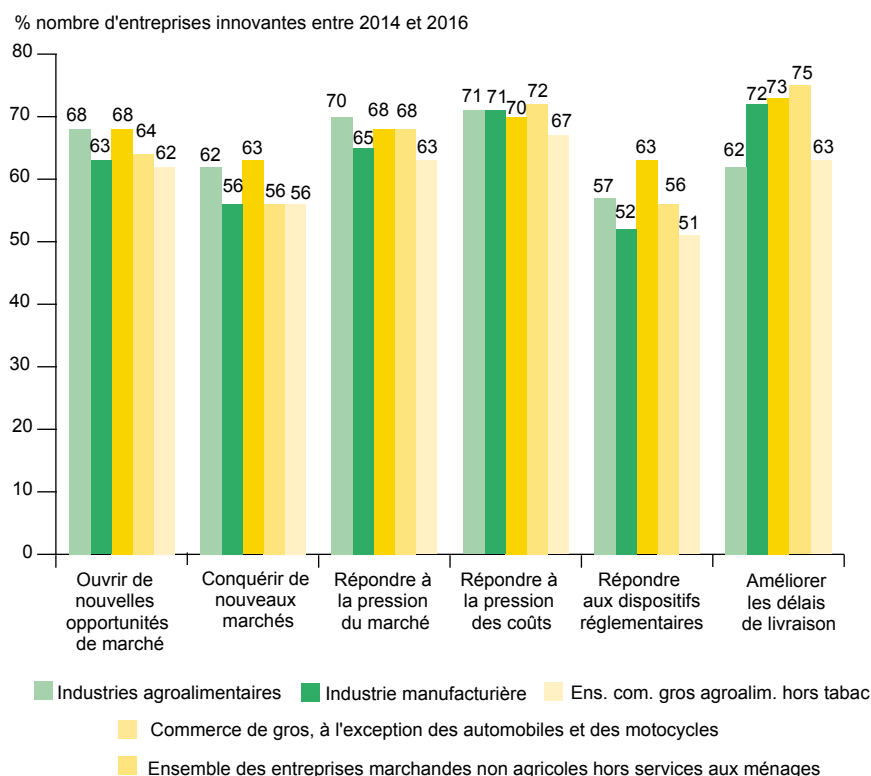
Dans le commerce de gros en produits agroalimentaires, les innovations logistiques relatives au système de la gestion des stocks concernent 61 % des entreprises du secteur, une part plus élevée que dans l'ensemble du commerce de gros (54 %).

Les entreprises de plus de 250 salariés déclarent plus souvent innover en logistique que les petites et moyennes entreprises (41 % contre respectivement 21 % et 34 %). Ces dernières qui innovent en logistique changent plutôt leur système de gestion de stock. Les grandes entreprises innovent plutôt en *E-procurement* et en *redesign*.

Répondre à la pression des coûts, la raison majeure de l'innovation en logistique

Les raisons de l'innovation logistique sont de plusieurs ordres (*graphique 10*). Pour les industries agroalimentaires, répondre à la pression des coûts et du marché constitue les deux raisons principales (respectivement 71 % et 70 %). Dans l'industrie manufacturière, c'est l'amélioration des délais

Graphique 10- Les raisons de l'innovation en logistique



Champ : entreprises de 10 salariés et plus implantées en France.
Source : Enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2016), Insee - traitements SSP

de livraison et la pression des coûts qui incitent les entreprises à innover en logistique (respectivement 72 % et 71 %).

Dans le commerce de gros agroalimentaire et le commerce de gros dans son ensemble, les entreprises innovantes en logistique ont innové principalement pour améliorer les délais de livraison (respectivement 73 % et 75 %) et pour répondre à la pression des coûts (respectivement 70 % et 72 %).

En logistique, les industries agroalimentaires innoveraient à plus grand frais que la moyenne des industries manufacturières

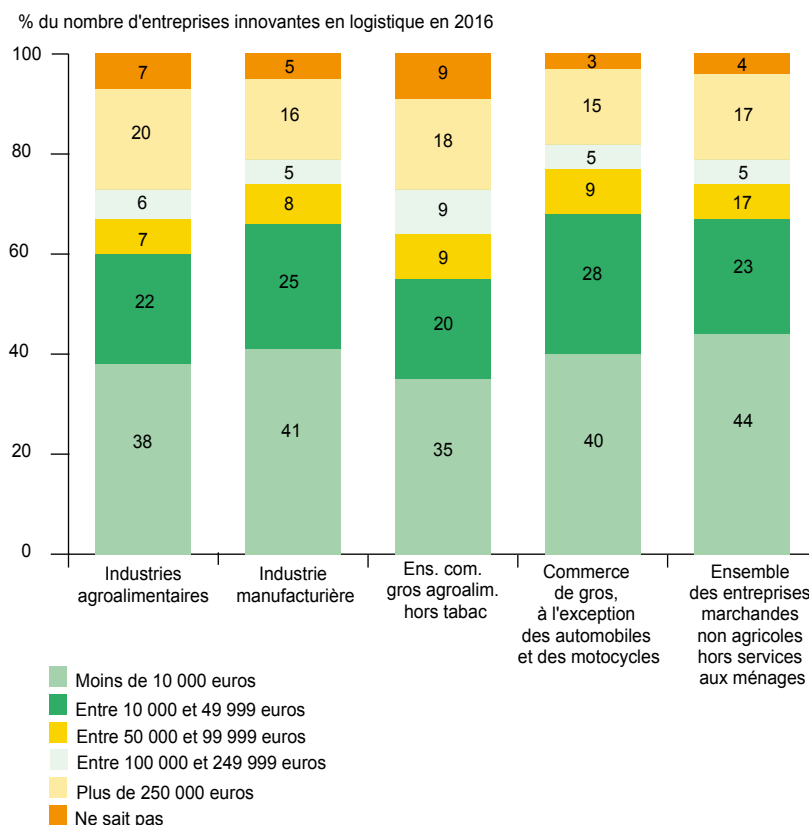
Les dépenses engagées en 2016 pour les innovations logistiques sont inférieures à 50 000 euros pour 60 % des industries agroalimentaires (*graphique 11*) et supérieures à 250 000 euros pour 20 % d'entre elles. Dans l'industrie manufacturière dans son ensemble, deux tiers des entreprises dépensent moins de 50 000 euros en logistique et 16 % dépensent plus de 250 000 euros.

Dans le commerce de gros agroalimentaire, ces dépenses sont inférieures à 50 000 euros pour 55 % des entreprises (contre 68 % dans le commerce de gros) et supérieures à 250 000 euros pour 18 % (respectivement 15 % dans le commerce de gros).

Les innovations précédentes, motif principal de l'absence d'innover

La raison majeure de l'absence d'innovation entre 2014 et 2016 pour 38 % des industries agroalimentaires est l'absence de besoin d'innover compte tenu d'innovations précédentes

Graphique 11 - Dépenses dans l'innovation logistique



Champ : entreprises de 10 salariés et plus implantées en France, innovantes en logistique en 2016.
Source : Enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2016) Insee - traitements SSP

(*graphique 12*). D'autres raisons sont souvent évoquées comme l'absence de personnel qualifié au sein de l'entreprise (30 %), des coûts d'innovation trop importants (28 %) ou un manque de moyens financiers internes dédiés à l'innovation (27 %).

Pour les entreprises du commerce de gros agroalimentaires, l'absence de besoin d'innover compte tenu d'innovations précédentes est également la raison principale de l'absence d'innovation (49 %).

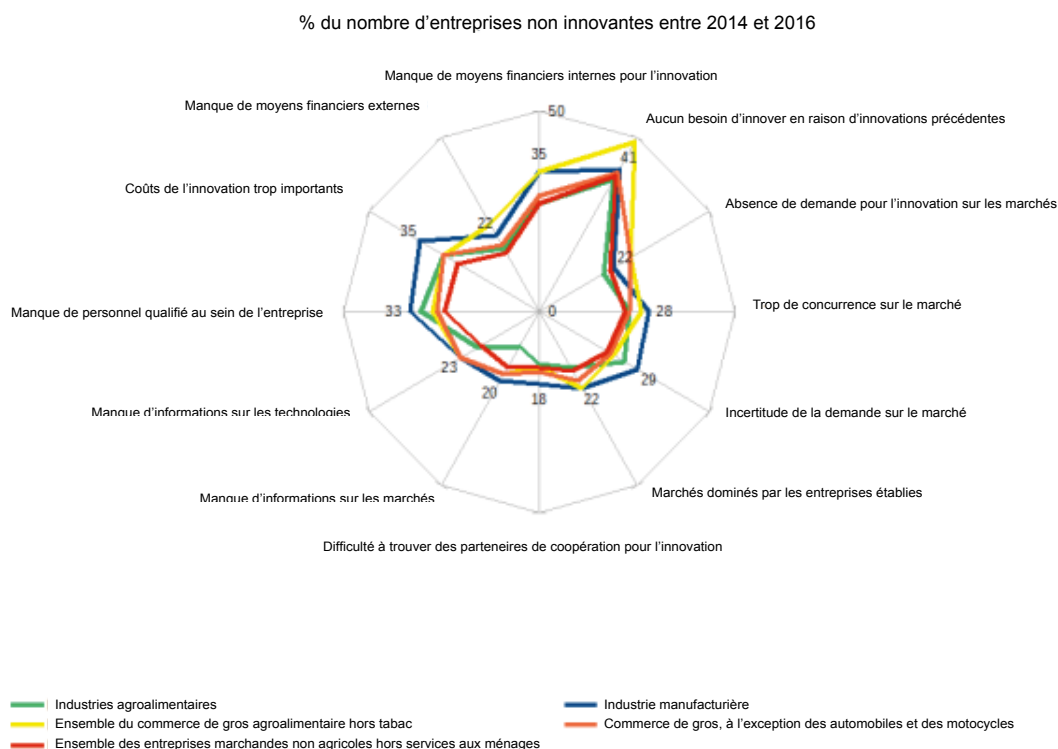
En Europe, la France se situe dans la moyenne des industries alimentaires

Le règlement européen qui encadre l'enquête communautaire sur l'innovation (*cf. Source*) facilite la comparaison entre pays

européens. Cependant, le contour européen des industries agroalimentaires inclut l'artisanat commercial (*cf. Définitions*) en prenant l'ensemble de la division 10 de la NAF rév. 2. Ainsi, les « industries alimentaires » européennes prennent en compte les activités artisanales de charcuterie et de boulangerie et pâtisseries.

Pour la France, cela fait une nette différence car la démographie et les comportements des entreprises de l'artisanat commercial sont très spécifiques. L'artisanat commercial représente un grand nombre d'unités (42 500 entreprises dont 3 000 de plus de 10 salariés en 2016) pour un chiffre d'affaires hors taxes de 13 milliards d'euros dont 4,3 milliards pour les entreprises de plus de 10 salariés.

Graphique 12 - Les raisons déclarées par les entreprises non innovantes pour expliquer l'absence d'innovation



Champ : entreprises de 10 salariés et plus implantées en France, non innovantes.

Source : Enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2016), Insee - traitements SSP

Les industries agroalimentaires stricto sensu représentent un nombre beaucoup plus faible d'unités (17 300 entreprises dont 4 000 de plus de 10 salariés) mais réalisent un chiffre d'affaires hors taxes nettement supérieur (167 milliards d'euros dont 159 milliards pour les entreprises de plus de 10 salariés).

Après prise en compte de l'artisanat commercial et des seules entreprises de 10 salariés et plus, la France fait quasiment jeu égal avec l'Allemagne, la Tchéquie, l'Autriche et l'Italie

en termes de taux d'innovation avec 54 % d'industries innovantes entre 2014 et 2016 (graphique 13). Le taux d'innovation dans les industries alimentaires est particulièrement important en Finlande (75 %) et en Belgique (72 %). À l'inverse, il est particulièrement faible en Roumanie (10 %), en Pologne (19 %), en Bulgarie (27 %) et en Hongrie (29 %).

Sur les seules innovations technologiques, la France décroche du groupe de tête avec

41 % d'entreprises innovantes technologiquement contre 70 % pour la Finlande et 65 % pour la Belgique (tableau 7).

La part d'entreprises innovantes reste très supérieure à celle de l'Espagne où moins d'un quart des entreprises innove technologiquement sur la période.

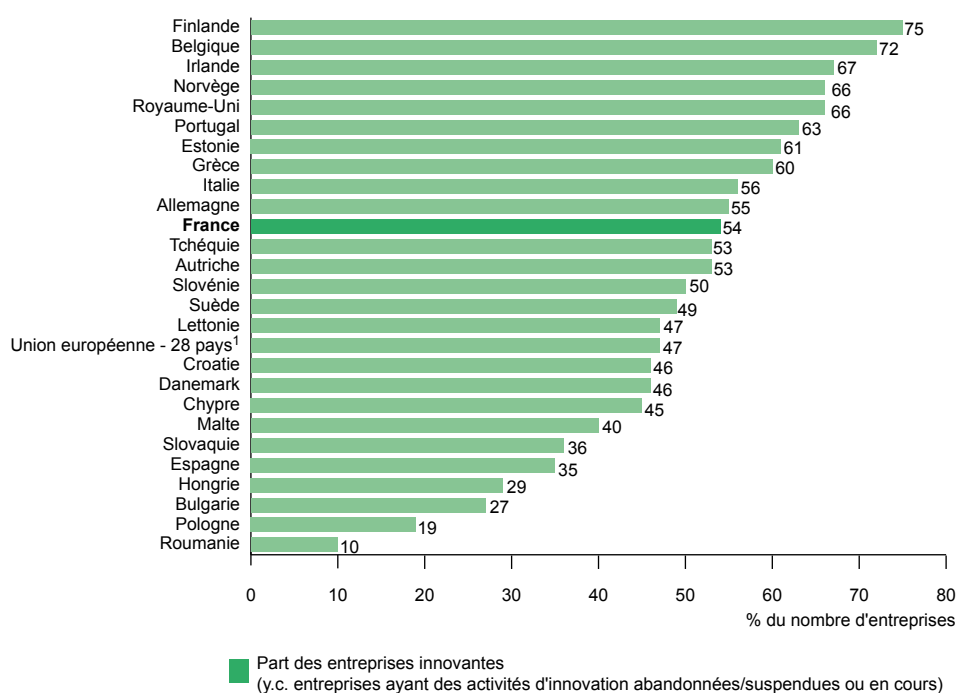
Concernant les innovations non technologiques, la France et l'Allemagne présentent des taux d'innovations quasi égales (respectivement 42 % et 41 %).

Les écarts entre pays ne peuvent directement s'interpréter comme des différences de propension à innover dans chaque sous-secteur d'activités car ils peuvent aussi refléter en partie des écarts de structure concernant le type d'industries alimentaires présentes dans chacun des pays.

Le secteur de la fabrication de boissons est propice aux innovations dans la majorité des pays de l'Union Européenne pour lesquels l'information est renseignée.

Dans ce secteur, la France se situe au 13^e rang avec 64 % d'entreprises ayant innové entre 2014 et 2016 loin derrière la Finlande (100 %), la Belgique (98 %), la Suisse (87 %) et l'Allemagne (86 %).

Graphique 13- Part des entreprises innovantes dans les industries alimentaires (y. c. l'artisanat commercial)



1. Hors Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas.

Champ : entreprises des industries alimentaires (y.c. artisanat commercial) de 10 salariés et plus.

Source : Enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2016), Eurostat

Tableau 7- Proportion d'entreprises innovantes en Europe

Industries alimentaires (y. c. l'artisanat commercial)

	Innovation au sens large	Innovations technologiques				Innovations non technologiques		
		Ensemble	Produits	dont produits nouveaux pour le marché	Procédés	Ensemble	Organisation	Marketing
	% du nombre total d'entreprises							
Belgique	73	65	40	30	41	56	47	34
Bulgarie	27	19	11	5	10	17	10	14
Tchéquie	53	44	36	15	31	39	14	38
Danemark	46	30	23	nd	22	35	19	32
Allemagne	55	38	24	nd	15	41	24	29
Estonie	61	60	35	19	47	30	18	23
Irlande	67	58	46	23	46	57	51	44
Grèce	61	49	36	28	41	52	27	50
Espagne	35	23	12	5	16	26	20	18
France	54	41	23	15	30	42	30	31
Croatie	46	27	22	14	22	43	26	39
Italie	57	48	30	15	35	44	20	38
Lettonie	47	38	31	21	24	35	25	28
Hongrie	29	24	18	8	11	19	8	17
Malte	40	35	21	10	29	25	19	21
Pays-Bas	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Autriche	53	41	30	18	31	45	24	39
Pologne	19	14	8	4	11	12	6	10
Portugal	63	55	35	19	46	46	22	41
Roumanie	10	8	5	nd	7	6	6	6
Slovaquie	36	28	22	14	14	27	13	24
Finlande	75	70	57	34	49	57	40	41
Suède	49	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Royaume-Uni	66	56	35	15	29	39	35	13
Norvège	66	59	43	19	40	51	33	42
Suisse	68	41	31	17	21	59	39	50

nd : non disponible.

Champ : entreprises des industries alimentaires (y.c. artisanat commercial) de 10 salariés et plus.

Source : Enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2016), Eurostat

Tableau 8 - Proportion d'entreprises innovantes en Europe (suite)

Fabrication de boissons

	Innovation au sens large	Innovations technologiques				Innovations non technologiques		
		Ensemble	Produits	dont produits nouveaux pour le marché	Procédés	Ensemble	Organisation	Marketing
		% du nombre total d'entreprises						
Belgique	98	96	59	56	71	90	73	46
Bulgarie	36	30	nd	9	20	24	nd	nd
Tchéquie	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Danemark	55	35	30	nd	30	50	45	30
Allemagne	86	62	45	nd	26	67	27	61
Estonie	77	77	41	14	68	50	27	36
Irlande	69	58	58	50	54	69	62	58
Grèce	73	54	nd	nd	42	nd	nd	nd
Espagne	51	29	14	5	19	40	27	30
France	64	44	24	10	31	55	37	48
Croatie	65	34	17	4	11	55	13	53
Italie	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Lettonie	59	59	48	22	44	41	30	33
Hongrie	37	26	18	6	14	32	11	31
Malte	25	25	25	25	25	25	25	25
Pays-Bas	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Autriche	84	72	40	21	54	66	44	66
Pologne	38	33	23	10	25	22	11	20
Portugal	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Roumanie	15	4	3	nd	3	14	5	11
Slovaquie	51	29	24	10	24	51	24	41
Finlande	100	100	90	58	100	90	74	84
Suède	85	67	nd	nd	52	59	nd	59
Royaume-Uni	66	56	46	nd	nd	54	50	nd
Norvège	84	77	65	39	52	84	55	77
Suisse	87	49	37	12	13	87	50	73

nd : non disponible.

Champ : entreprises de fabrication de boissons de 10 salariés et plus.

Source : Enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2016), Eurostat

Tableau 9- Proportion d'entreprises innovantes en Europe

Industries manufacturières

	Innovation au sens large	Innovations technologiques				Innovations non technologiques		
		Ensemble	Produits	dont produits nouveaux pour le marché	Procédés	Ensemble	Organisation	Marketing
	% du nombre total d'entreprises							
Belgique	75	69	41	33	44	51	42	30
Bulgarie	32	26	16	10	15	18	13	13
Tchéquie	52	44	31	16	33	34	18	28
Danemark	52	39	26	nd	25	40	31	28
Allemagne	70	59	40	nd	32	49	37	32
Estonie	54	51	23	12	40	23	18	13
Irlande	65	54	39	24	42	53	46	37
Grèce	60	48	34	24	40	49	29	43
Espagne	39	28	15	7	19	28	23	16
France	60	48	31	22	35	46	39	27
Croatie	48	35	22	11	28	38	27	29
Italie	58	50	35	21	37	40	28	26
Lettonie	34	26	17	13	17	24	18	15
Hongrie	29	22	15	7	11	18	11	13
Malte	37	33	22	10	28	25	21	15
Pays-Bas	65	59	42	31	36	34	26	19
Autriche	65	55	39	26	43	51	39	35
Pologne	25	20	13	7	15	14	10	10
Portugal	64	58	39	19	48	44	29	33
Roumanie	11	6	4	1	5	8	7	5
Slovaquie	34	27	16	10	17	22	14	15
Finlande	71	66	47	28	48	49	41	33
Suède	56	48	30	19	28	34	19	26
Royaume-Uni	60	47	32	13	24	37	34	12
Norvège	70	62	45	24	40	50	35	37
Suisse	75	57	42	16	32	61	40	50

nd : non disponible.

Champ : entreprises des industries manufacturières de 10 salariés et plus.

Source : Enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2016), Eurostat

Annexe 1

Source

L'enquête communautaire sur l'innovation (Community Innovation Survey)

L'enquête communautaire sur l'innovation (Community Innovation Survey, CIS) est réalisée tous les deux ans à la demande d'Eurostat (règlement n° 995/2012 du 26 octobre 2012) dans l'ensemble des états membres. L'enquête CIS 2016 a été conduite en France par l'Insee entre mai 2017 et janvier 2018 et porte sur une période de trois ans de 2014 à 2016.

Champ

L'enquête couvre le champ des sociétés (ou entreprises individuelles) actives de 10 salariés ou plus implantées en France (métropole et DOM y compris Mayotte). Les unités interrogées sont les unités légales, ce qui correspond à la définition « juridique » de l'entreprise et non à la définition « économique » de la loi de

modernisation de l'économie (LME). Les secteurs interrogés couvrent le secteur marchand non agricole hors services aux ménages (excepté les divisions 75 et 82 de la NAF rév. 2), c'est-à-dire la quasi-totalité des sections B à N de la NAF rév. 2. Le champ des entreprises agroalimentaires est identique à celui de 2014. Il s'agit d'une enquête collectée essentiellement (95 % des retours) par internet et par voie postale à la demande de l'entreprise. La taille de l'échantillon est d'environ 23 240 unités légales, dont 1 019 entreprises agroalimentaires (675 dans les industries agroalimentaires, 278 dans l'artisanat commercial et 344 dans le commerce de gros agroalimentaire).

Questionnaire

Les principes directeurs du questionnaire sont conformes aux règles édictées par Eurostat. Les entreprises (au sens des unités légales) ont été interrogées sur leurs innovations en produits, en procédés, en organisation, en marketing et logistique, les projets en cours ou retardés, les dépenses correspondantes, les financements publics, les coopérations engagées pour les innovations de produits et de procédés et les freins. Pour l'enquête CIS 2016, le module ad hoc porte les innovations logistiques. Ce type d'innovation recouvre à la fois des innovations technologiques et/ou non technologiques.

Pour en savoir plus

Jeanne-Marie Daussin, « ***L'innovation dans les entreprises agroalimentaires*** », **Agreste Les Dossiers**, n°42, avril 2018

<https://www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/entreprises-agroalimentaires/innovation-entreprise-des-iaa/>

Cindy Duc, « ***La moitié des sociétés procèdent à des innovations*** », **Insee Première** n°1709, septembre 2018

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2585347>

Cindy Duc, « ***L'innovation dans les entreprises en 2016*** », **Insee Résultats**, septembre 2018

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3597637>

Annexe 2

Définition

Dans cette **étude**, les **entreprises** sont les **unités légales** en référence à la définition « juridique » de l'entreprise par opposition à la définition économique au sens de la loi de modernisation de l'économie.

Pour en savoir plus :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1044>

Les entreprises agroalimentaires couvertes par cette publication sont :

- les entreprises du secteur des **industries agroalimentaires** ou **industries agricoles et alimentaires**, constituées d'une part des industries alimentaires (division 10 de la NAF rév. 2 hors sous-classes 1013B, 1071B, 1071C et 1071D), et d'autre part de la fabrication de boissons (division 11).
- les entreprises du secteur du **commerce de gros agroalimentaire** ou **commerce de gros en produits agricole et alimentaire hors tabac**, comprenant le commerce de gros de produits agricoles bruts et animaux vivants (groupe 462 de la NAF rév. 2) et le commerce de gros de produits alimentaires et boissons hors tabac (groupe 463 hors commerce de gros de produits à base de tabac – sous-classe 4635Z).

L'artisanat commercial regroupe les entreprises ayant pour activité, non industrielle, la charcuterie, la boulangerie, la pâtisserie, la cuisson de produits de boulangerie. Les sous-classes de la NAF rév. 2 correspondantes sont

respectivement: 1013B, 1071B, 1071C et 1071D.

L'enquête CIS 2016 permet d'isoler les industries agroalimentaires de l'artisanat commercial. En revanche, pour les comparaisons internationales, les données d'Eurostat sur les industries alimentaires intègrent l'artisanat commercial et concernent l'ensemble de la division 10 de la NAF rév. 2.

Le manuel d'Oslo sur la mesure des activités scientifiques et technologiques, rédigé sous l'autorité de l'OCDE, définit quatre **catégories d'innovation** : produits, procédés, organisation et marketing.

Une entreprise **est innovante au sens large** lorsqu'elle introduit une innovation dans au moins une de ces quatre catégories d'innovation ou lorsqu'elle s'engage dans des activités d'innovation en produits ou en procédés. Une entreprise peut combiner plusieurs catégories d'innovation. L'innovation au sens large se décompose en innovation technologique et innovation non technologique.

Une **innovation technologique** correspond à l'engagement d'une innovation en produits ou en procédés. Elle comprend aussi les innovations non abouties ou abandonnées durant la période 2012-2014.

L'**innovation de produits** est définie comme « l'introduction sur le marché d'un produit (bien, service ou prestation) nouveau ou nettement modifié par rapport aux produits (biens

ou services ou prestations) précédemment élaborés par l'entreprise. La nouveauté ou l'amélioration se mesurent par rapport aux caractéristiques essentielles du produit ou de la prestation, de ses spécifications techniques, des logiciels ou tout autre composant matériel ou immatériel incorporés, de l'utilisation prévue ou de la facilité d'usage. Elle exclut la revente de produits ou de prestations innovants entièrement fabriqués et développés par d'autres entreprises ».

L'**innovation de procédés** est définie comme « l'introduction dans l'entreprise de procédés de production, d'une méthode de fourniture de services ou de livraison de produits, nouveaux ou nettement modifiés. Le résultat doit être significatif en ce qui concerne le niveau de production, la qualité des produits ou les coûts de production et de distribution ».

Une **innovation non technologique** correspond à une innovation d'organisation ou de marketing.

L'**innovation d'organisation** concerne la structure de l'entreprise, la planification et le travail, la gestion des connaissances et les relations avec les partenaires extérieurs.

L'innovation de marketing correspond à la mise en œuvre de concepts ou de méthodes de ventes nouveaux ou modifiés de manière significative, afin d'améliorer les qualités d'appels des produits ou de l'offre des prestations ou afin d'entrer sur de nouveaux marchés.

L'innovation en logistique concerne les activités destinées à planifier, mettre en place et contrôler les flux de matières premières, de marchandises ou d'information, de leur point d'origine à leur point de consommation (achat, emballage, stockage, entreposage, manutention, transports, traitement des commandes, service après vente...).

De ce fait, les innovations logistiques peuvent correspondre à des innovations technologiques ou non technologiques. L'enquête CIS 2016 consacre un module ad hoc à ce type d'innovation.

NAF rév. 2 est la nomenclature d'activités française révisée 2, en vigueur depuis le 1er janvier 2008. La NAF rév. 2 a une structure arborescente à 5 niveaux emboîtés :

- Niveau 1 : 21 sections, communes à la NAF, à la NACE¹ et à la CITI² ;
- Niveau 2 : 88 divisions, communes à la NAF, à la NACE et à la CITI ;

- Niveau 3 : 272 groupes communs à la NAF et à la NACE ;
- Niveau 4 : 615 classes, communes à la NAF et à la NACE (niveau le plus détaillé de la NACE) ;
- Niveau 5 : 732 sous-classes françaises.

Pour en savoir plus

consulter le site de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/information/2406147>

1. La NACE rév.2 est la nomenclature d'activité européenne : <https://www.insee.fr/fr/metadonnées/définition/c2073>.

2. La CITI est une classification internationale des branches d'activité économique : <https://www.insee.fr/fr/metadonnées/définition/c1803>

Annexe 3

Déterminants de la propension à innover entre 2014 et 2016

Tableau 10- Principaux éléments de la propension à innover au sens large entre 2014 et 2016

Fabrication de boissons

Variables	Odds-ratio
Secteur d'activité	
Industries agroalimentaires	ns
Artisanat commercial	0,7
Autres industries manufacturières	Ref.
Commerce de gros alimentaire	0,6
Autre commerce de gros	0,7
Effectifs salariés en ETP ¹	
De 10 à 19 salariés en ETP	Ref.
De 20 à 249 salariés en ETP	1,5
250 salariés et plus en ETP	2,7
Appartenance à un groupe	
Société appartenant à un groupe	1,3
Société indépendante	Ref.
Société exportatrice ou non	
Exportatrice	2,0
Non exportatrice	Ref.

1 : équivalent temps plein, ns. = non significatif.

Note de lecture : l'odds-ratio (ou rapport des cotes) de la propension à innover d'une entreprise des industries agroalimentaires vaut 1. Cela signifie que, « toutes choses égales par ailleurs », la probabilité d'innover au sens large relativement à celle de ne pas innover est identique dans les industries agroalimentaires et dans les autres industries manufacturières (qui est la référence de cette catégorie notée «Ref»). La cote «c» d'un événement est égale au rapport de sa probabilité «p» sur la probabilité de l'événement opposé : $c = p / (1 - p)$. Le rapport des cotes vise à déterminer les effets propres de chaque caractéristique par rapport aux caractéristiques de référence notées «Ref».

Champ : entreprises de 10 salariés et plus implantées en France, des secteurs de l'industrie manufacturière et du commerce de gros (divisions 10 à 33 et 46 de la NAF rév. 2).

Source : Enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2016), Insee, traitements SSP

Pour la période 2014-2016, la probabilité d'innover plutôt que de ne pas innover, « toutes choses égales par ailleurs », n'est pas différente dans l'industrie agroalimentaire des autres industries manufacturières.

La taille de l'entreprise joue favorablement sur la probabilité d'innover par rapport à celle de ne pas innover. De fait, la probabilité pour une entreprise de 250 salariés ou plus (en équivalent temps plein) d'innover dans au moins une catégorie d'innovation est près de trois fois supérieure à celle des entreprises de 10 à 19 salariés.

De même l'appartenance à un groupe influe positivement sur la probabilité d'innover si on la compare au fait d'être une entreprise indépendante. La présence à l'exportation serait également, « toutes choses égales par ailleurs », un facteur significatif et positif de la probabilité d'innover.

Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Secrétariat Général

**SERVICE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA PROSPECTIVE**

3 rue Barbet de Jouy
75349 PARIS 07 SP
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot
Rédactrice en chef : Catherine Fresson-Martinez
Composition : SSP Toulouse
Impression : AIN - Ministère de l'Agriculture
Dépot légal : à parution
ISSN : 1760-8341
© Agreste 2019



Numéro 2019 - 3 - Juin 2019



Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Secrétariat général

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

